



Projet : « Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc et à la disponibilité et la qualité du service »

Termes de référence relatifs à la mise en œuvre du premier cycle de formation à distance au profit des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences (FVV)

« Normes de Services essentiels de prise en charge et d'accompagnement des FVV »

Informations générales :

- Date de début de la consultation : 15 Octobre 2020
- Date limite d'envoi des candidatures : 09 octobre 2020
- Durée et niveau d'effort de la mission : 60 jours

I. Le contexte

Le gouvernement marocain a œuvré durant ces cinq dernières années à intensifier et à concentrer les efforts pour protéger les femmes contre toutes les formes de discrimination et de violence qui constituent une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales et empêchent partiellement ou totalement celles-ci de jouir desdits droits et libertés et ce conformément aux dispositions de la constitution de 2011 qui ont prohibé toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes et des filles et qui ont consacré le principe d'égalité effective hommes-femmes dans tous les domaines : civil, politique, économique, social, culturel et environnemental.

La gravité et la multiplicité des conséquences de la violence à l'égard des femmes à tous les niveaux (psychologique, social et économique), la complexité des parcours des victimes pour bénéficier d'un accompagnement et faire valoir leurs droits, nécessitent une réponse politique globale, illustrée à travers une cohésion entre toutes les initiatives gouvernementales et civiles et l'intensification des efforts des institutions concernées.

Ainsi, l'action gouvernementale a conjugué l'approche 4 P, de prévention, de protection, de poursuite et de prise en charge, à travers :

- Le Plan Gouvernemental pour l'Égalité « ICRAM I et II »¹, qui contribue à instaurer la synergie nécessaire entre les différents acteurs, pour installer une vision globale qui traite le phénomène dans ses différents aspects et dans tous les contextes,
- L'approche multidimensionnelle incarnée par la loi 103.13, relative à la lutte contre les violences faites aux femmes, qui comporte un ensemble de dispositions juridiques, de nature à protéger les femmes victimes, à réprimer les auteurs de la violence et à fournir des mécanismes de prise en charge et de prévention à travers une politique nationale globale et intégrée,
- Le Décret d'application de cette loi 103.13, traite un ensemble de situations réglementaires relatives essentiellement aux mécanismes de prise en charge des femmes victimes de violence,
- La loi 65.15 relative aux établissements de protection sociale et ses textes d'applications,

¹ « ICRAM 1 » 2012-2016 et « ICRAM 2 » 2017- 2021

- La loi 27.14 qui incrimine l'exploitation et la traite des êtres humains,
- La loi 19.12 qui protège les travailleuses et travailleurs domestiques,
- En plus de la loi de l'audiovisuel qui comprend des dispositions luttant contre les images stéréotypées et les formes de discrimination dans les médias et ailleurs.

Dans le même esprit, le Ministère de la Solidarité du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF) procède annuellement à l'organisation des campagnes de sensibilisation sur le phénomène de la violence faite aux femmes, au développement de la connaissance et de services notamment d'hébergement.

Il a par ailleurs réalisé la 2^{ème} enquête nationale de prévalence de la violence à l'égard des femmes, et il est en train d'élaborer la stratégie nationale de violence à l'égard des femmes 2020 -2030.

Ces actions ont été renforcées par l'appui au développement des services et prestations en faveur des femmes victimes de violence (FVV), à travers le financement des projets de plus de 220 centres d'écoute des FVV entre 2012-2017, et la mise en place, en partenariat avec l'Entraide Nationale, de 65 espaces multifonctionnels pour les femmes (EMF).

Ces derniers, s'inscrivent dans une vision globale visant l'amélioration de la prise en charge et l'appui à l'autonomisation des femmes en situation difficile y compris les femmes victimes de violences. Leur développement répond aux exigences de la loi 103.13 et de la loi 65.15.

Dans ce sens, et dans le cadre de la mise en œuvre du projet : « Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et à la disponibilité et à la qualité des services », un diagnostic des besoins et **un plan de formation triennal**, au profit du personnel des EMF, de leurs partenaires et de leurs bénéficiaires a été élaboré.

Le plan de formation triennal vise à confirmer et à améliorer la qualité des services rendus aux FVV, en renforçant les compétences de l'ensemble des membres de l'écosystème des EMF, dont la vocation est de contribuer à la lutte contre la violence, l'exclusion sociale et les discriminations fondées sur le genre pour les femmes et les jeunes filles, par la promotion de leur droit, de leur protection et de leur autonomie.

Aussi, le Ministère de la Solidarité du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF), avec l'appui de l'UNFPA et de la Coopération Belge, lance, dans le cadre du projet « Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc et à la disponibilité et la qualité du service » et dans le contexte spécial de post-confinement et de distanciation sociale, qu'impose la situation pandémique actuelle liée au COVID 19, cet appel pour mettre en œuvre le bloc de formation initiale, à distance et en ligne, des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences, premier volet du plan de formation triennal préalablement conçu.

La prestation portera sur la facilitation de la compréhension et de l'interprétation du cadre normatif et juridique des droits des femmes et la transmission des techniques relatives au cœur de métier des EMF, qui sont les services essentiels de prise en charge ,d'accompagnement et de l'assistance sociale, tels que décrits par la loi 65.15 et le paquet des services essentiels de l'ONU².

Elle apportera également une aide aux professionnels œuvrant dans la chaîne de prise en charge des FVV – notamment les écoutantes, en ce qui concerne la reconnaissance, la gestion et le dépassement des contraintes liées à l'exercice de leurs métiers.

² <https://www.unfpa.org/fr/ressources/paquet-de-services-essentiels-pour-les-femmes-et-les-filles-victimes-de-violence>

II. Les objectifs, les cibles et les résultats attendus de la prestation

Objectif général : Renforcer les capacités des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des FVV, notamment les EMF, leurs partenaires associatifs et institutionnels et les bénéficiaires de leurs services ; en vue d'améliorer la qualité de services rendus par les EMF.

Objectifs spécifiques :

- Faciliter la compréhension et l'interprétation du cadre normatif et juridique des droits des femmes, au niveau national et international, grâce à la présentation et l'aide à l'assimilation :
 - Du cadre normatif national, relatif aux dispositions de la constitution en lien avec la protection, la non-discrimination, et la prise en charge des FVV telles que cadrée par les nouvelles lois 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes, la loi 65-15 relative aux établissements de protection sociale, le code du travail et toute autre loi en lien avec le travail social, la protection et l'assistance aux personnes,...
 - La loi nationale relative à la lutte contre la traite des êtres humains,
 - Le cadre normatif international concernant la lutte contre les violences, y compris la déclaration internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), etc.
 - Les normes de prise en charge telles que stipulées dans le paquet de service essentiel.

- Transmettre les techniques relatives au cœur de métier des EMF de manière à renforcer le savoir-faire et les compétences des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des FVV, ce qui revient à :
 - Sensibiliser au concept de Violences Basées sur le Genre (VBG) à travers une formation qui leur permet de comprendre le cycle de violence, comprendre et décrypter les propos des FVV et le contenu non verbal de leur gestuelle,
 - Former aux techniques d'écoute active pour assurer une meilleure orientation des FVV,
 - Améliorer la connaissance des mécanismes de prise en charge des FVV existants et leur processus.

- Aider les prestataires de services œuvrant dans les chaînes de prise en charge des FVV à reconnaître, comprendre, intégrer, pour gérer puis dépasser les contraintes liées à l'exercice de leur métier à travers des séances de coaching, de développement personnel...

Les cibles visées par le premier bloc de formation est l'écosystème des EMF, composé de 5 catégories tel qui suit :

- **Management stratégique** : Président(e) / Fondateur(trice) de l'association qui opère à l'EMF,
- **Management opérationnel** : Directeur(trice) qui relève de l'Entraide Nationale, ou de l'association chargée(e) de la gestion de l'EMF,
- **Cœur de métier** : Assistante sociale, chargé(e) d'écoute et d'orientation, chargé(e) d'accueil, accompagnateur (trice) psychosociale, centres d'écoute/ONG,
- **Métiers d'appui** : Économiste comptable, surveillant(e) général(e), responsable de communication, responsable de formation, formateur (trice), éducateur (trice), gestionnaire de stocks, infirmier(e) et secrétaire, Assistant(e) administratif(e), responsable financier(e),
- **Partenaires** : les représentants des services externes, les associations et centres d'écoute dans l'environnement des EMF.

Les résultats attendus :

- Les ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des FVV maîtrisent les normes nationales et internationales en matière de prise en charge et de protection des femmes,
- Les ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des FVV ont pris conscience de leurs responsabilités et maîtrisent les notions de base de leur métier soit:
 - le processus de prise en charge des FVV,
 - les bases théoriques de l'accompagnement des FVV,
 - les procédures d'accueil des FVV,
 - les outils de renforcement des liens mères-enfants,
 - les principes de l'ensemble des procédures,
- Les ressources humaines œuvrant dans les chaînes de prise en charge des FVV parviennent à dépasser les contraintes liées à l'exercice de leur métier.
- Les ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des FVV, en tant qu'équipe ont une meilleure performance dans l'accomplissement de leurs tâches au quotidien.

III. Pédagogie et modules retenus pour le cycle de formation initiale « accompagnement et services essentiels »

Ce cycle de formation initiale - à distance - au profit des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences « normes de Services essentiels de prise en charge et d'accompagnement des FVV », est constitué des modules ayant trait au volet juridique se rapportant au sujet de la lutte contre la violence faite aux femmes, ainsi qu'aux techniques relatives au cœur de métier de ses accompagnants.

Dans le contexte actuel lié au COVID 19, dans lequel est lancé cet appel d'offre, la distanciation sociale qui s'impose et les mesures de précautions qu'elle nécessite, le Ministère de la Solidarité du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF), a choisi d'opter pour une formation à distance, qui allie théorie et interaction entre les experts et les praticiens de terrain.

Les modules seront assurés, à distance, par des formateurs/trices expert(e)s en leurs domaines, qui animeront en direct des téléformations, en Visio conférences, pour chacune des thématiques retenues, lesquelles seront par la même occasion enregistrées, pour être mises en ligne, ensuite, sur la plateforme web du Ministère³, et éventuellement sur d'autres pages et supports de ses réseaux sociaux, et de celles des EMF, en guise de replay.

Les modules de la formation, sont au nombre de 7 et se présentent comme suit :

Axes et thèmes des modules de formation		Public ciblé
Formation au cadre normatif et juridique national et international des droits des femmes		
1.	Cadre normatif juridique national en matière de lutte contre la violence faites aux femmes	Le personnel des EMF/ Partenaires (Départements ministériels et leurs services externes) / ONG et centres d'écoute. <i>100 personnes en une session</i>
2.	Cadres normatifs juridiques internationaux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes	Le personnel des EMF/ Partenaires (Départements ministériels et leurs services extérieurs) / ONG et centres d'écoute/collectivités territoriales . <i>100 personnes en une session</i>

³ <http://www.social.gov.ma/fr/>

Axes et thèmes des modules de formation		Public ciblé
3.	Rôles et responsabilités du Directeur de l'EMF selon la loi 65-15	Présidents (es) / Directeurs (trices) EMF. <i>80 personnes en une session</i>
Formation aux métiers de la prise en charge des FVV		
4.	Formation sur les bases théoriques de cycle de violence FF : <ul style="list-style-type: none"> - Violence basée sur le genre - Processus de prise en charge des personnes après un traumatisme - Compétences clés de la relation d'aide 	Tout le personnel des EMF / Partenaires (Départements ministériels et leurs services externes) et centres d'écoute et les collectivités territoriales. <i>100 personnes en une session</i>
5.	Techniques d'accueil, d'écoute et d'orientation	Directeurs (trices) personnel du métier des EMF / Partenaires concernés / ONG/CEPAJ/ les collectivités territoriales. <i>100 personnes en une session</i>

Les Outils supports et le format des modules : Pour se rapprocher le plus possible de la stimulation et de la qualité d'interaction, que peut créer une formation en présentiel chez ses bénéficiaires⁴, et pour capter l'intérêt d'une audience qui se retrouve à distance, il a été envisagé que l'administration de chacun des modules de formation se fasse en s'appuyant sur les supports suivants, sauf meilleure proposition du prestataire :

En amont de la formation⁵ : une fiche de cadrage du module, comportant :

- Les objectifs de la formation,
- Le temps requis pour la dispenser,
- Le plan de la formation,
- La meilleure façon de la suivre et de compléter ses exercices,
- Les exigences techniques pour y naviguer.

Durant la formation :

- Un support Powerpoint théorique (ou équivalent), qui reprend de manière simple, illustrée et conviviale la thématique du module concerné, très précise avec les références nécessaires,
- Un clip pédagogique audiovisuel de 5 à 10 minutes, qui l'accompagne, rapportant à chaque fois la parole d'un (e) d'expert(e) indépendant, praticien ou institutionnel, en relation avec le thème du module de formation. L'expert y partage son savoir, ses observations et fait part de son expérience, sur l'ensemble du sujet ou sur un de ses points en particulier.

Après la formation :

- Les textes de lois ou autres documents jugés pertinents pour accompagner la formation,
- La fiche de synthèse, qui renvoie vers les principales notions et définitions abordées,

⁴ Dites andragogiques

⁵ Eléments à transmettre aux bénéficiaires de la formation avant son déroulement

- Le test d'évaluation, d'auto-évaluation ou de feed back, permettant d'apprécier le degré d'assimilation de la formation, par ses bénéficiaires,
- Le reporting ou rapport d'évaluation de la formation,
- La liste des participants,
- Une attestation de participation,
- La synthèse des travaux des participants (projets à mettre en place, travaux de groupes).

Liste exhaustive des outils/moyens pédagogiques dispensés pour la réalisation de la formation : Selon les thématiques dispensées et la qualification des bénéficiaires, les outils et moyens andragogiques mis en place seront constitués dans une large proportion des :

- Apports théoriques et pratiques de l'animateur
- Travaux en groupes sous forme d'ateliers de travail
- Jeux de rôles et mises en situation
- Étude de cas
- Partage d'expériences et témoignage
- Exercices pratiques
- Tests et autodiagnostic
- Exemples d'illustration
- Débat Visuel
- (Vidéo/sketch...)

La clôture de chaque session de formation comportera :

- un rappel synthétisant les volets clés associés,
- Une séance des questions et réponses,
- des recueils des recommandations des participants,
- une évaluation ou un feedback de la session par les participants et le formateur.

Déroulement, modalités d'administration du cycle de formation et livraison de ses supports : Le cycle de formation initiale sera exécuté, suivant un calendrier précis, préalablement établi ; les formations étant assurées, dans un premier temps, à distance et en direct, via des Visio conférences, par un formateur, spécialiste en la matière.

Les enregistrements, ainsi que les supports (Powerpoint théorique et vidéo pédagogique « parole d'experts ») seront remis par le prestataire au Ministère sous format exploitable dans la plateforme électronique, son site internet et certaines pages de ses réseaux sociaux, afin de servir des visionnages ultérieurs.

Tous les prérequis techniques et de communication et d'interconnexion nécessaires à la réalisation des prestations objet de la présente consultation sont à la charge du prestataire qui doit être doté de l'infrastructure nécessaire pour la bonne exécution sans interruption.

IV. Champ de compétences et dimensionnement du 1^{er} cycle de formation à distance

La prestation de formation ci-présente sollicite deux champs de compétences relatifs au droit et à la psychologie sociale.

Comme le mentionne le tableau ci-dessous, elle consistera (approximativement) en :

- 5 modules de formation en 5 sessions de formation,

- soit l'équivalent de **60 jours** de formation comprenant la préparation des modules, l'exécution de la formation, et le reporting de chaque session.

	Thème	Populations ciblées	Nbre de bénéficiaires ⁶ [1]	Nbre de sessions
1	Cadre normatif juridique national en matière de lutte contre la violence faites aux femmes (lois (103-13) et (65-15))	Tout le personnel des EMF	100	1
2	Cadres normatifs et juridiques internationaux en matière de lutte contre la violence faites aux femmes	Tout le personnel des EMF	100	1
3	Rôle et responsabilités du Directeur de l'EMF selon la loi 65-15	Présidents (es) / Directeurs (trices) EMF	80	1
4	Cycle sur les bases théoriques de l'accompagnement des FVV	Tout le personnel des EMF	100	1
5	Techniques d'accueil, d'écoute et d'orientation dans les EMF	Directrices des EMF, Assistantes sociales, partenaires concernés	100	1
Total				5

V. Consistance de la prestation

Pour la réalisation de cette consultation, le prestataire travaillera le long de sa mission, en étroite collaboration avec le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF) et les représentants concernés de l'UNFPA, dans le cadre d'un **comité de suivi**.

Le prestataire devra élaborer une note méthodologique, qui prend en considération les orientations fournies dans les termes de références, et résume :

- **La démarche et l'approche pédagogique adoptée,**
- Une description succincte des outils pédagogiques utilisés pour l'encadrement et l'animation des modules de formation à distance, reprenant les deux types de supports mentionnés plus haut :
 - les présentations Powerpoint,
 - les vidéos pédagogiques rapportant les paroles d'experts, etc.
- Une description succincte des outils réservés au reporting et à l'évaluation de l'action,
- **Le planning envisagé** pour l'exécution des formations dans le délai fixé par le maître d'ouvrage,
- **La liste de l'équipe affectée à la mission**, constituée par le / la chef (fe) de projet coordinateur (trice) pédagogique, les formateurs (ces), avec leurs CV, et leur mandat.
- **Une compétence** en matière de développement des outils supports et digitaux et réalisation et montage des supports de supports audiovisuels ;

VI. Obligations du prestataire

Pour la réalisation de la consultation, le prestataire s'engage à :

- déployer ses meilleurs efforts pour apporter une réponse aux attentes du maître d'ouvrage et ses partenaires ;
- affecter les moyens en personnel, matériel pédagogique et logistique, qu'il a proposés dans son offre technique. Pour tout changement, le prestataire devra avoir, au préalable, l'accord écrit du maître d'ouvrage ;

⁶ Estimation

- soumettre à l'agrément du maître d'ouvrage, tout changement dans le planning de réalisation des prestations objet du marché issu du présent marché ;
- désigner un Chef de projet et coordinateur pédagogique par thème de formation, auprès du maître d'ouvrage. Celui-ci sera muni des pouvoirs nécessaires et assurera, pour les aspects pédagogiques de la formation, la représentation du prestataire et la coordination quotidienne avec le Comité de suivi ;
- communiquer deux exemplaires de tous les supports de formation (présentations projetées et documentation fournie aux participants...) au maître d'ouvrage sous formats électronique et papier qui en acquière ainsi propriété 72 heures avant son déroulement .
- suivre l'assiduité des participants prévus pour chaque session de formation à l'aide de feuilles de présence journalière à émarger par les bénéficiaires. Il informera le maître d'ouvrage journalièrement des absences qu'il aura constatées.
- pour chaque groupe de formation, le titulaire est tenu d'établir des fiches d'évaluation de la formation en amont et en aval que les services du Ministère se chargent de distribuer et de récupérer. Cette évaluation permettra de dégager des indices de satisfaction par rapport :
 - Au niveau initial de compétence des apprenants ;
 - A l'assiduité des participants ;
 - A l'assimilation du contenu par les participants ;
 - Aux conditions de déroulement de la formation ;
 - A la qualité de l'animation ;
 - A la qualité et à la consistance de la documentation remise aux participants.
- délivrer une attestation de participation à tout participant ayant suivi toute la formation, élaborée en commun accord avec le maître d'ouvrage ;
- respecter la confidentialité et le secret professionnel couvrant les informations de toute nature qui lui seront communiqués dans le cadre de cette prestation ;
- restituer en cas de cessation de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, et à la suite de la demande du maître d'ouvrage, l'ensemble des livrables sous format papier et électronique. Les enregistrements doivent être fournis selon les standards de compression sur disque dur externe interface USB 3.0 minimum capacité 1To (à fournir en 3 exemplaires) ;

En cas de non-respect des obligations souscrites dans le cadre du marché issu du présent appel d'offres, la responsabilité du prestataire pourra être engagée.

VII. Obligations du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage s'engage à coordonner et faciliter la mission du prestataire et à mettre à sa disposition toutes les informations utiles pour l'accomplissement de sa mission.

VIII. Livrables attendus

Prix	Livrables	Nombres de jours d'exécution
I	<p>La note méthodologique, comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une explication de l'approche adoptée par le prestataire, incluant la démarche à suivre, prenant en considération les orientations fournies dans les termes de références (contexte, objectifs, méthodologie, tâches et activités, techniques de reporting et d'évaluation envisagées), ▪ Une description succincte des outils pédagogiques utilisés pour l'encadrement et l'animation des modules de formation à distance, reprenant les deux supports mentionnés plus haut : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation Powerpoint, ○ Clip pédagogique audiovisuel de 5 à 10 minutes, rapportant la parole d'un (e) d'expert(e), qui partage son savoir sur le sujet abordé, ses observations et fait part de son expérience, sur l'ensemble du sujet ou un de ses points en particulier. 	5

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La description de l'équipe mobilisée au profit de la mission, soit : <ul style="list-style-type: none"> ○ La liste de l'équipe de formateurs (ces) affectée à la réalisation des formations, ○ Les CV des formateurs et celui du / de la consultant(e) principal(e), chef (fe) de projet ▪ Le chronogramme, faisant ressortir les activités relatives à chaque étape du projet, avec l'affectation des formateurs pour l'exécution de la mission de formation dans le délai fixé par le maître d'ouvrage. <p><i>Le livrable I – La note méthodologique - est délivrée en français <u>ou</u> en arabe</i></p>	
II	<p>Le kit pédagogique détaillé des 5 modules du cycle de formation des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences, reprenant pour chacun</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les fiches didactiques de formation, ▪ Les supports pédagogiques choisis pour administrer la formation, dont : le support Powerpoint théorique de la formation (ou équivalent) et la vidéo pédagogique audiovisuelle de 5 à 10 minutes, raliée au thème du module. <p><i>Le livrable II - Kit pédagogique détaillé des 5 modules du cycle de formation – est délivré en arabe, avec résumé de 10 pages en français pour chaque module.</i></p>	50 ⁷
III	<p>Le Rapport final, comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le résumé analytique des différentes sessions de formation, comprenant, notamment, une synthèse du contenu des formations, une description de déroulement des sessions, les points forts et les points faibles relevés, ainsi que les recommandations), ▪ La liste des participants, par module, ▪ La synthèse des fiches d'évaluations des participants. <p><i>Le livrable III - Rapport final – est délivré en arabe, avec un résumé de 10 pages en français.</i></p>	5

Les livrables/rapports devront être délivrés, en format électronique exploitable (PDF et Word) et en version papier et 2 exemplaires. Les enregistrements doivent être fournis sur disque dur externe interface USB 3.0 minimum capacité 1To (à fournir en 3 exemplaires)

Les livrables II (kits pédagogiques) devront être remis, dans un format adapté à la diffusion sur le site web du Ministère, prêts à être mis en ligne sur sa plateforme électronique et sur sa chaine YouTube .

Les supports Powerpoint de la formation, les vidéos pédagogiques ainsi que les enregistrements des sessions de formation **sont en langue arabe** et leurs supports techniques sont adaptés à la plateforme électronique et à la chaine YouTube du Ministère.

IX. Modalités de règlement

Le règlement des prestations réalisées sera effectué par phase sur la base de factures établies par le titulaire, comme il suit :

Prix I : 5% du montant total du contrat après validation de la note méthodologique ;

Prix II : 70% du montant total du contrat après réalisation de tout le cycle de formation et validation du kit pédagogique complet ;

Prix III: 25% du montant total du contrat après remise et validation du Rapport final.

X. Propriété du document

Après approbation par le Maître d'Ouvrage, tous les livrables établis par le Prestataire de services et tous les produits réalisés à l'occasion du présent contrat deviennent propriété du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, le l'Egalité et de la Famille.

⁷ Incluant Le temps d'administration des formations – le kit pédagogique comprend ainsi : 8 fiches didactiques, 8 supports power point animés, et autant de clips pédagogiques et d'enregistrements des Visio conférences.

Le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille dispose de tous les droits pour les utiliser pour ses propres réalisations sans aucune redevance au Prestataire de services.

Le prestataire de service doit garantir au Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille et à UNFPA l'absence de droits de propriété qui pourraient grever les livrables réalisés au titre du contrat. Il doit également garantir au Ministère et à l'UNFPA contre tout recours de toute personnes qui apparaîtrait sur tout enregistrement ou support de formation faisant partie des livrables de la présente consultation contre les droits à l'image

Le livrables et les rushes des films produits pour la réalisation des prestations du présent contrat sont la propriété exclusive du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'égalité et de la Famille qui peut les utiliser selon ses propres besoins avec droit de l'image de toute personne qui apparaîtra dans tous les supports de formation, ainsi que les films produits objet du contrat et ce pour une durée illimitée.

Les supports de formation et les films ne doivent contenir aucune promotion ou référence à toute autre partie que le Ministère, UNFPA et la Coopération Belge. L'intitulé exact sera fourni au titulaire après signature du contrat.

Le Prestataire de services ne peut les utiliser pour une raison ou une autre sans l'autorisation écrite du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille.

XI. Durée et niveau d'effort de la mission : 60 jours

La mission débutera en mi-octobre 2020. Elle couvrira un nombre de jours effectivement travaillés de **60 jours**, comptant :

- 5 jours pour l'encadrement et la préparation de l'action de formation dans son ensemble,
- 50 jours pour la préparation, l'administration et l'évaluation de chacune des sessions de formation ;
- 5 jours pour le rapport final de l'action.

XII. Qualifications et compétences requises

Cette prestation sera confiée à un bureau d'études, cabinet de conseil ou groupement de consultants, ayant les compétences et expériences confirmées dans les domaines d'intervention de la prestation. Le prestataire devra mettre à la disposition de la mission une équipe composée de :

- **Un (e) Consultant(e) principal(e), chef (fe) de projet**

Cette personne sera chargée de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la mission de formation. Il/ Elle est responsable de la production des livrables et agit en interface, en lien avec l'équipe du comité technique du projet, et celle des formateurs (trices) :

- Il/ Elle est titulaire d'un diplôme d'études supérieur (Bac+ 5 minimum), de préférence en adéquation avec les thématiques abordées dans l'objet des formations à délivrer (Droit, économie, psychologie sociale, Ingénierie pédagogique de formation, gestion des ressources humaines, gestion des organisations, développement, évaluation des politiques publiques.) ;
- Il/ Elle a une expérience minimale de 10 ans dans les domaines de la formation et dispose des compétences requises en matière de conduite de programmes de formation d'envergure, pour assurer les tâches de conception, organisation, développement et évaluation des modules de formation;
- Il/ Elle a une bonne connaissance des problématiques liées à la lutte contre les violences faites aux femmes au Maroc et des réformes nationales, gouvernementales, juridiques et institutionnelles entreprises dans ce sens ;

- Il/ Elle a une expérience préalable dans le domaine de l'aide au développement ;
 - Il/ Elle est polyvalent (e), maîtrise l'outil méthodologique et la gestion des équipes. Il a une bonne capacité à mobiliser et à fédérer les formateurs autour du projet ;
 - Il/ elle est un bon communicant(e) et dispose de bonnes capacités rédactionnelles en langues arabe et française.
- **Une équipe de formateurs (trices), qui comprend des profils avec des compétences comme suit :**
 - Sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures (Bac+ 5 minimum)
 - Ont une expérience avérée comme formateur/formatrice dans les thématiques abordées dans l'objet des formations à délivrer comme suit :
 - ✓ **Formateur juriste (avec diplôme en droit)** et ayant une expérience professionnelle solide (10 ans), dans l'animation des sessions de formation en **Droit** et normes nationales et internationales
 - ✓ **Formateur Genre et lutte contre les violences à l'égard des femmes :** ayant une expérience professionnelle solide (10 ans), dans l'animation des sessions de formation, notamment en lien avec le Genre par les droits et la lutte contre les violences faites aux femmes (technique de prise en charge, concepts...), la psychosociologie et une bonne connaissance du paquet de services essentiels de prise en charge des femmes et des filles victimes de violences établis par l'ONU.
 - **Une compétence en matière de développement des outils supports et digitaux et la réalisation et montage des supports audiovisuels (technicien ou plus):** Cette ressource accompagnera le déploiement digital du cycle de formation et la réalisation de ses supports audio visuels.

XIII. Dossier de soumission de l'offre

Le dossier de soumission des offres doit comprendre obligatoirement :

➤ **Une Offre technique contenant :**

1. **La note méthodologique, qui porte sur l'ensemble de la démarche pédagogique adoptée et présente les outils nécessaires à la réalisation des prestations, soit :**
 - a) **Une note d'ensemble qui présente :**
 - la démarche pédagogique et ses objectifs,
 - les scénarii, les outils, les supports de formation et les méthodes d'animation envisagés,
 - la solution proposée pour la téléformation et le mode opératoire technique de son déploiement ; pour assurer la réalisation de la prestation, dans les meilleures conditions et garantir son efficacité ;
 - b) **Un chronogramme**, faisant ressortir les activités relatives à chaque étape du projet, avec l'affectation des formateurs pour l'exécution de la mission de formation dans le délai fixé par le maître d'ouvrage.
2. **La liste de l'équipe affectée à la réalisation**

Reprenant les éléments décrits dans le point précédent, l'équipe impliquée dans le projet de mise en œuvre du premier cycle de formation à distance, au profit des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences, sera constituée :

- du (la) Consultant(e) principal(e), chef (fe),

- de l'équipe de 2 formateurs (trice),
- d'une compétence (**technicien spécialisé dans le développement des outils supports et digitaux** et réalisation et montage des supports de supports audiovisuels.

A noter que Le /(la) Consultant(e) principal(e) chef (fe) peut intervenir également en tant que formateur (trice) durant la mission .

Le concurrent (bureau d'Etudes, cabinet de conseil ou groupement de consultants) devra établir une liste précisant l'ensemble de l'équipe impliquée dans le projet, accompagnée de leurs CV

L'équipe sera évaluée en fonction de la qualification de ses membres, de la pertinence de la complémentarité de leurs compétences et fonctions et de leurs expériences dans la réalisation des prestations similaires.

Le concurrent (bureau d'Etudes, cabinet de conseil ou groupement de consultants) joindra également au chronogramme, faisant ressortir les activités relatives à chaque étape du projet, cité dans le point précédent, le tableau d'affectation des formateurs par module, tel que suivant :

Animateur (s) désigné (s)	Module de formation à animer	Charge horaire	Taux horaire d'animation

➤ **Une Offre financière présentant :**

- le budget HT et TTC en DH, incluant l'ensemble des phases de préparation, appui et rédaction des livrables, les honoraires et l'ensemble des frais liés à la mission (déplacements, hébergements, frais de vie...),
- Les attestations et preuves d'enregistrement administratif du soumissionnaire.

XIV. **Évaluation des offres**

- **EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES**

Une note technique (NT sur 1000 points) est obtenue à l'issue de l'évaluation des offres techniques.

L'évaluation des offres techniques sera axée sur les critères indiqués au niveau de l'Annexe 2 - Grille d'Analyse technique comparative des offres.

- **MODE D'ATTRIBUTION**

L'examen des offres financières concerne les seuls candidats retenus à l'issue de l'évaluation de leurs offres techniques.

L'offre la plus avantageuse est celle présentée par le concurrent ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 700 points, et ayant proposé l'offre financière la moins disante.

XV. Pilotage et suivi de la mission

Un comité de suivi constitué des représentants(es) du Ministère de la Solidarité, du Développement Social (MSDSEF), de l'Égalité et de la Famille et de l'UNFPA, assurera le suivi de l'exécution des prestations objet du contrat qui sera issu de la présente consultation y compris l'examen et la validation des livrables.

XVI. Procédure pour la soumission des offres

Les soumissionnaires intéressés sont invités à soumettre leur dossier de candidature, y compris l'offre financière, en format électronique aux adresses suivantes : elbergui@unfpa.org Et jamai@unfpa.org au plus tard le **09 octobre 2020 à 16 h 30 GMT+1**, date et heure limites de réception des offres.

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.

Annexe 1. Suggestion de présentation de l'offre financière

Bordereau du prix global

Désignations	Prix Forfaitaire hors TVA
Premier cycle de formation à distance au profit des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences « normes de Services essentiels de prise en charge et d'accompagnement des FVV»	
Total Hors TVA	
TVA (20%)	
Total TTC	

Décomposition du montant global

n° Prix	Désignations	Quantités forfaitaires	Prix forfaitaires hors TVA	Total Hors TVA Par poste
01	Proposition de note méthodologique - Cadrage de l'intervention -	1		
02	kit pédagogique détaillé des 5 modules du cycle de formation des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences	1		
03	Rapport final des sessions de formation	1		
Total Hors TVA				
TVA (20%)				
Total TTC				

Annexe 2 - Grille d'Analyse technique comparative des offres

N1. Méthodologie et plan de travail - Pertinence de la réponse de l'offre	400 points
Qualité de la note méthodologique décrivant l'approche et les outils préconisés pour la bonne réalisation de toutes les étapes de la mission	250
Réalisme du chronogramme des activités calendrier et qualité du tableau d'affectation des ressources	100
Degré d'innovation de la proposition et valeur ajoutée de l'approche méthodologique par rapport aux spécifications des TDR	50
N2. Equipe affectée au projet - Qualification et compétence des consultants et formateurs	600 points
N.2.1 Qualification du (de la) chef (fe) de projet,	200
- Diplôme (Bac+ 5 minimum)	70
- Expérience professionnelle	130
N.2.2 Qualification de l'équipe de formateurs (trices)	400
N.2.2.1 Qualification du formateur (trice) juriste	
- Diplôme (bac+5) : 100 points	200
- Expérience (10ans) :70 points	
N.2.2.2 Qualification du formateur (trice) spécialiste en genre et lutte contre les violences faites aux femmes	
- Diplôme (bac+5) : 50 points	100
- Expérience (10ans) :80 points	
N.2.3 Qualification du technicien spécialisé dans le développement des outils supports et digitaux et réalisation et montage de supports audiovisuels	
- Diplôme (bac+2) : 30 points	100
- Expérience (5ans) :70 points	
Total	1000 points